

République de Corée devrait faire partie de ce groupe. Reste à déterminer si et comment d'autres États pourraient devenir membres.

b) Le type d'organisation

La question primordiale est de savoir si l'"organisation" de la communauté doit être gouvernementale ou privée, du moins au départ. Dans ces deux catégories, il y a place pour un grand nombre d'options. Divers modèles, allant de la Communauté européenne au Commonwealth britannique, ont été proposés en vue de la création d'une organisation intergouvernementale. Toutefois, étant donné les différences déjà mentionnées, la réflexion semble s'orienter pour le moment vers des réunions de type privé, pouvant mener tout au plus dans une première étape à une organisation intergouvernementale très lâche.

c) Le champ d'activité

Comme il a été dit plus haut, les avis sont très partagés quant au champ d'activité d'une éventuelle Communauté du Pacifique. Si la première proposition Ohira de même que les études indépendantes effectuées aux États-Unis et en Australie envisageaient surtout des activités d'ordre économique, on s'est rendu compte avec le temps qu'il convenait d'abord de renforcer le lien culturel et politique avant de passer aux dures réalités des inter-relations économiques et du règlement des problèmes. Cependant, aucun consensus ne s'est encore dégagé quant à cette question primordiale.